

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept le lundi 10 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHATILLON SUR CHALARONNE, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 04 avril, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - M. QUIBLIER-SARBACH - M. MONTRADE - Mme LEVERT - Mme BIAJOUX - Mme BAS-DESFARGES - M. JACQUARD - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. MORIN - Mme MOREAU - M. MARTINON - Mme BROCHARD - M. CURNILLON - Mme LOMBARD - Mme PAGET - M. FORAY - Mme BERRY - Mme JOYOT - M. RENOUD-GRAPPIN - Mme MEGARD - M. RASSION.

Ont donné un Pouvoir :

Mme FETTET-RICHONNIER représentée par Mme RAVOUX
M. MORRIER représenté par M. JACQUARD
Mme BLENET représentée par Mme LEVERT
M. COILLARD représenté par M. MONTRADE

Monsieur Gilles MARTINON est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en hommage à Madame Béatrice FONTAINE

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur MARIOTTI, trésorier à Châtillon-sur-Chalaronne.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 13 mars 2017.

RAPPORT N° 1 : Attribution des subventions 2017 / Approbations

Monsieur le Maire cède la parole à M. JACQUARD et Mme BIAJOUX.

Suite à la réunion des commissions, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Subventions 2017		Culture		65 750 €
But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2017	Demandes exceptionnelles 2017	Total propositions 2017 (sur présentation de factures)
Culture	AMICALE France-QUÉBEC	1 000,00 €	500,00 €	540,00 €
Culture	Amitiés COLCEAG 0,35 € par habitants	1 750,00 €		1 750,00 €
Culture	ARTIS	650,00 €	1 000,00 €	1 260,00 €
Culture	CHATILLON CHANTE	600,00 €		450,00 €
Culture	CLUB DE MODÉLISME	400,00 €		225,00 €
Culture	CODEPA Festival de Théâtre	9 000,00 €		8 100,00 €
Culture	CREATELIERS	500,00 €		360,00 €
Culture	CULTURLOISIR	750,00 €		225,00 €
Culture	JUMELAGE (cadeaux aux écoles)			500,00 €
Culture	Jumelage Wachtersbach 0,35 € par habitants	1 750,00 €		1 750,00 €
Culture	Spectacle St Vincent de Paul	10 000,00 €		10 000,00 €
Culture	Tarot club	1 000,00 €		225,00 €
Culture	Crayons de couleurs	500,00 €		180,00 €
Culture	LA PIE QUI GRATTE ADULTES	2 100,00 €		1 890,00 €
Culture	LA PIE QUI GRATTE ENFANTS	3 000,00 €		2 700,00 €
Culture	LES AMIS DE L'ORGUE	1 100,00 €	350,00 €	900,00 €
Culture	OMC	30 000,00 €		27 000,00 €
Culture	SAINT-GUIGNEFORT		600,00 €	225,00 €
Culture	TRADITION SUR CHALARONNE	300,00 €	760,00 €	270,00 €
Culture	UNION MUSICALE	8 000,00 €		7 200,00 €
		72 400,00 €	3 210,00 €	65 750,00 €

Monsieur le Maire ouvre le débat et cède la parole à Mme BERRY qui demande des précisions sur l'absence de la colonne des 10% sur les documents distribués sur table.

Monsieur le Maire précise que le principe reste le même que celui de l'année précédente. Il rappelle qu'il est important de préciser le soutien logistique que la commune apporte aux associations avec la mise à disposition de moyens humains de plus en plus importante.

M. RENOUD-GRAPPIN dit que cette réduction de 10 % ne s'applique pas sur toutes les associations et insiste sur le fait que cette solidarité est plus Châtillonnaise que Nationale. Il confirme que le 2^{ème} tableau est plus limpide.

Subventions 2017		Sports		
But	Associations	Demandes subventions 2017	Demandes exceptionnelles 2017	Total propositions 2017 (sur présentation de factures)
Sports	Athlétisme Châtillonnais (VAILLANTE)	4 000,00 €		2 700,00 €
Sports	A.B .C . - Boules	300,00 €		270,00 €
Sports	A.C.P. - Pétanque	450,00 €	500,00 €	405,00 €
Sports	C.C .C . - Cyclisme	2 200,00 €	1 350,00 €	1 620,00 €
Sports	Cheval en Chalaronne	800,00 €		315,00 €
Sports	Badmin'Dombes	1 000,00 €		360,00 €
Sports	Judo	1 000,00 €		720,00 €
Sports	F.C.D.B. Football	6 000,00 €	5 000,00 €	5 400,00 €
Sports	Gaule Châtillonnaise	200,00 €		180,00 €
Sports	Club Loisirs Sportif Châtillonnais	100,00 €		90,00 €
Sports	Gymnastique volontaire	447,00 €		225,00 €
Sports	K.C .C . - Karaté	1 800,00 €	1 200,00 €	1 620,00 €
Sports	LES AMIS DE L'AVICULTURE	500,00 €		270,00 €
Sports	Musculation	100,00 €	1 000,00 €	540,00 €
Sports	Office Municipal des Sports	1 500,00 €		1 350,00 €
Sports	R.T .C . - Rugby	3 600,00 €	1 800,00 €	3 600,00 €
Sports	Sportn'Co	2 000,00 €		1 260,00 €
Sports	Tennis	2 000,00 €		1 260,00 €
Sports	VAILLANTE – Gymnastique	1 500,00 €		720,00 €
Sports	VAILLANTE - Handball	1 500,00 €		900,00 €
	Total des subventions à caractère sportif			
	totaux	30 997,00 €	10 850,00 €	23 805,00 €
	Manifestations sportives événementielles 2016 :			
Sports	Prix cycliste de la Ville Fleurie	1 350,00 €		

Monsieur RENOUD-GRAPPIN demande à quoi se consacre l'association Sportn'Co? Le regard ne peut pas être le même pour les associations qui s'occupent des enfants.

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré cette association avec Mme BIAJOUX et qu'effectivement cette dernière est structurée en différentes sections.

Monsieur MORIN rappelle que le montant des subventions aux associations sportives pour l'année 2016 était de 24 660 €.

Subventions 2017		Enfance et autres		
But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2017	Demandes exceptionnelles 2017	Total propositions 2017
autre	Mutuelle générale du personnel des collectivités locales	100,00 €		90,00 €
autre	Prévention routière	100,00 €		80,00 €
autre	AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	100,00 €		80,00 €
autre	Amicale du secteur C8	100,00 €		80,00 €
autre	AMICALE SAPEURS POMPIERS	2 000 €		2 000,00 €
autre	COMITE DE LA FOIRE	4 500 €	2 000,00 €	5 500,00 €
autre	Délégation cantonale Éducation Nationale	40,00 €		40,00 €
autre	DÉLÉGATION DES MISS	1 000,00 €	500,00 €	1 170,00 €
autre	DONNEURS DE SANG	250,00 €		225,00 €
autre	FNATH	300,00 €		135,00 €
autre	ROTARY	2 000,00 €		1 620,00 €
	totaux	10 490 €	2 500 €	11 020,00 €
But	ASSOCIATIONS	Demandes subventions 2017	Demandes exceptionnelles 2017	Total propositions 2017
autre	AMICALE DU PERSONNEL	32 000,00 €		32 000,00 €
autre	Jubilé 2017	2 000,00 €		2 000,00 €
Éducati	APIC	150,00 €	500,00 €	650,00 €
Éducati	OGEC ST-CHARLES	26 000,00 €		26 000,00 €
Éducati	Association sportive collège Eugène Dubois	350,00 €	250,00 €	600,00 €
Éducati	Association sportive collège St Charles	300,00 €	250,00 €	550,00 €
	totaux	60 800,00 €	1 000,00 €	61 800,00 €
But	ASSOCIATION Centre social la Passerelle	réalisé 2016	Total propositions 2017	
Enfance	Subvention d'équilibre	232 000,00 €	237 000,00 €	
Enfance	Restauration scolaire	10 000,00 €	10 000,00 €	
Enfance	Subvention PEDT (CEL)	21 000,00 €	21 000,00 €	
Enfance	Coordination (poste CEL)	10 000,00 €	10 000,00 €	
Enfance	Rythmes scolaire (Fond d'amorçage)	20 500,00 €	20 500,00 €	
Enfance	Rythmes scolaire (équilibre)	25 000,00 €	25 000,00 €	
	TOTAL	318 500,00 €	323 500,00 €	

Monsieur le Maire tient à préciser que :

- La subvention concernant la restauration est en fonction du nombre de repas.
- La subvention coordination poste CEL : la commune souhaite la maintenir mais elle est appelée à disparaître au niveau de l'Etat.
- Ces subventions seront versées sur justificatifs.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve** à l'unanimité la liste des subventions 2017 ci-dessus détaillée.
- **Les élus suivants n'ont pas pris part au vote pour les subventions suivantes :**
M.MORIN (L'union Musicale)
M.CURNILLON (La Gaulle Châtillonnaise)

Mme LEVERT (L'Age d'Or)
M.RENOUD-GRAPPIN (Amicale France Québec et Délégation Cantonale de l'éducation nationale)

RAPPORT N° 2 : Fiscalité 2017 / Fixation des taux (TH –TFB –TFNB) / Approbation

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que les taux de la fiscalité 2016 étaient de :

- TH : 16,94 %
- TFB : 17,70 %
- TFNB : 49,93 %
- CFE : (cotisation foncière des entreprises : 23,35 %)

Pour 2017, la fiscalité directe regroupe le produit de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et sur le non bâti.

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 a été envoyé par la direction départementale des finances publiques.

Il apparaît une diminution du taux de taxe d'habitation due à la fusion avec la Communauté de Commune qui sera compensée par le fonds de compensation.

M. QUIBLIER-SARBACH laisse la parole à M. MARIOTTI qui confirme que lors du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation vers le bloc communal en 2011, il y avait eu une répartition entre l'EPCI à fiscalité additionnelle et les Communes membres. Donc cette année la Commune de Châtillon, membre de la Communauté de Communes Chalaronne Centre, est regroupée dans la Communauté de Communes de la Dombes à fiscalité unique, ce qui entraîne un débasage des taux. Cela revient à ne pas avoir une pression fiscale accentuée pour les usagers de manière à éviter une double peine

Les taux de référence ont été modifiés et ils sont les suivants :

Taxe d'habitation :	11.34%
Taxe Foncière bâti :	17.70%
Taxe Foncière non bâti :	49.93 %

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire au conseil municipal du 13 mars 2017, il convient de préciser que les taux d'imposition n'augmenteront pas. Le budget s'équilibrera sans augmentation de la fiscalité.

M. le Maire vous propose les taux pour 2017 comme suit tel qu'ils sont notifiés sur l'état de notification :

- TH : 11,34 %
- TFB : 17,70 %
- TFNB : 49,93 %

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve les taux de fiscalité 2017 à l'unanimité
- TH : 11,34 %
- TFB : 17,70 %
- TFNB : 49,93 %

RAPPORT N° 3 : Approbation des budgets primitifs 2017

Budget général de la commune

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui en sa qualité d'adjoint au Maire chargé des finances, présente le budget primitif de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne pour l'année 2017.

Dans ce cadre, il commente le contenu de la note de synthèse adressée aux Conseillers municipaux avec la convocation à cette séance du Conseil municipal.

« C'est une année très compliquée pour présenter un budget, d'ailleurs à ce titre je voudrais remercier Mme DOIDY car cela a été relativement difficile. Sachez que les chiffres définitifs ne nous sont parvenus uniquement le vendredi 6 avril. Je vais donc vous annoncer quelques chiffres qui ne sont pas en concordance avec la note de synthèse.

Entre les débasages, les rebasages, les sommes versées par les EPCI mais diminuées par la dotation globale de financement, cela n'est pas simple. Nous avons donc modifiés les montants en recettes mais le budget discuté au DOB reste le même au niveau des investissements et des dépenses de fonctionnement (correspondent à une estimation de l'année précédente au plus juste) ».

Le budget de l'année 2017 a été élaboré avec :

- 1) La reprise des résultats de l'année 2016, suite au vote du Compte Administratif 2016, à savoir :
 - a) un excédent de fonctionnement de 1 883 177,74 € qui a été affecté à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 1 722 090,58 € et au compte 002 pour un montant de 161 087,16 €.
 - b) un déficit de la section d'investissement de 604 794,00 € (c/001).
- 2) Un montant de dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2016 de 1 169 196,58 € et de 51 900,00€ en recettes.

A) Section de fonctionnement :

1) Dépenses:

CHAPITRES	Budget Primitif
011.Charges à caractère général	2 255 000,00
012. Charges de personnel	2 520 000,00
014. Atténuation de produits	165 000,00
65.Charges de gestion courante	950 000,00
66. Charges financières (intérêts)	480 000,00
67. Charges exceptionnelles	134 000,00
TOTAUX dépenses réelles	6 379 000,00
Opérations d'ordre - Amortissements	287 596,96
TOTAUX	6 791 596,96

2) Recettes :

Chapitres	Budget Primitif
002. Excédent de fonctionnement	161 087,16
013. Atténuation de charges (remboursement sur personnel)	75 000,00

70. Produits des Services	379 000,00
73. Impôts et Taxes	5 498 604,00
74. Dotations, subventions,	1 079 553,00
75. Produits de gestion	134 000,00
77. Produits exceptionnels	20 000,00
TOTAUX recettes réelles	7 347 244,16
Opérations d'ordre - Amortissements	24 648,00
TOTAUX	7 371 892,16

Le montant des recettes de fonctionnement, soit 7 371 892,16 €, par rapport aux dépenses 6 791 596,96 €, permet de dégager une somme de 580 295,20 €.

Nous avons inscrit le montant de l'attribution de compensation qui sera versé par la Communauté de Communes de la Dombes, soit 2 325 038,00 € (C/73211).

Nous ne connaissons pas, à ce jour, le montant de l'évaluation des charges compte tenu du transfert de certaines compétences à la Communauté de Communes de la Dombes.

La section de fonctionnement est donc présentée en suréquilibre.

Comme cela a été présenté, il n'y aura pas d'augmentation des taux de la fiscalité locale.

Afin d'équilibrer la section d'investissement présentée ci-dessous, nous devons inscrire en dépenses de fonctionnement le virement à la section d'investissement pour un montant de 531 557,04 €.

B) Section d'investissement :

Pour couvrir les dépenses d'investissement, la Commune dispose de l'autofinancement, du FCTVA, des taxes d'aménagement, de la dotation aux amortissements, de subventions attendues sur quelques opérations et de l'emprunt.

Des crédits complémentaires s'avèrent indispensables pour couvrir les opérations engagées et qui restent à réaliser :

Opérations d'investissement en cours :

		<u>Dépenses</u>
233	Electrification Eclairage Public	207 000,00
491	Aménagement Arboretum	80 000,00
493	Travaux + matériel sécurité	7 000,00
505	Accessibilité Ets recevant du public	20 000,00
525	Valorisation patrimoine bâti	7 300,00
531	Office du tourisme	124 000,00
536	Cimetière	3 000,00
539	Eclairage public SIEA	35 000,00
546	Informatique	3 500,00
558	Programme voirie 2016	- 30 000,00
560	Travaux et matériel gymnases	29 700,00
561	Véhicules et matériel espaces verts	40 000,00
563	Travaux crèche	220 000,00
567	Mesures compensatoires	- 110 000,00
		636 500,00

Monsieur le Maire, je voudrais reprendre les propos que vous avez tenu il n'y a pas très longtemps au conseil communautaire, propos adressés à l'ancien Président de la communauté de communes de Chalamont. Pour une entreprise ce serait un dépôt de bilan, une faillite dans la mesure où nous ne pouvons pas honorer notre dette. Sur le fond, je suis d'accord avec vous car nous ne sommes plus en capacité d'assurer le remboursement de notre dette alors où est pris l'argent pour rembourser ? Sur les comptes annexes ? C'est là que le choix que vous avez fait en 2014 pénalise notre trésorerie et gêne terriblement pour pouvoir équilibrer. Comptablement, nous ne pouvons pas rembourser ».

Monsieur le Maire répond:

« Concernant vos propos sur la communauté de communes, je vous rappelle que :

- d'une part Châtillon règle ses factures rapidement par rapport à la communauté de communes où des factures sont mises de côté à partir du mois de juillet jusqu'au mois de mars de l'année suivante. C'est scandaleux. Là, effectivement c'est de la cessation de paiement. Je vous rappelle que pour une collectivité on a au maximum 30 jours pour payer ses factures.*
- D'autre part, on ne vous a jamais caché que 2016 et 2017 seraient des années difficiles en terme d'endettement. Maintenant la dette diminue. Néanmoins, puisque vous parlez de 2014, on ne savait pas qu'une fusion allait se faire avec une nouvelle communauté de communes.*

Je pense que là vous faites un mauvais procès. Vous nous comparez à la communauté de communes du canton de Chalamont vous verrez quand vous allez découvrir les chiffres. Là oui, c'est scandaleux car ce sont des dépenses cachées ».

M. QUIBLIER-SARBACH prend la parole :

« M. FORAY, n'employez pas de termes dont vous ne semblez pas connaître la définition. Savez-vous ce qu'est une liquidation judiciaire, une faillite ou une cessation de paiement ?

La définition exacte est lorsque votre actif disponible est inférieur au passif exigible. Je ne vois pas ici dans tous les comptes un actif qui soit inférieur au passif et puis sauf erreur de ma part je pense que vous commencez à connaître le mécanisme budgétaire. Vous ne vous servez pas uniquement du disponible pour monter un budget.

Il a eu un débat d'orientation sur le budget 2017 et nous allons faire des investissements importants sans emprunt, donc pas d'augmentation de la dette. Au contraire, elle va diminuer au fil des années. On a un budget qui est en équilibre sans emprunt. La seule question est : Que va-t-il se passer avec le transfert de compétences ?

Le budget est sain, la commune est saine. N'employez pas des termes aussi forts que de dire que notre commune est en faillite car cela se répercute dans la presse et c'est faux. Ne mélangez pas non plus M. FORAY, trésorerie et résultats.

En ce qui concerne Châtillon, vous savez qu'il y a toujours eu une ligne de trésorerie qui va jusqu'à un million d'euros si besoin mais dont on ne se sert absolument pas.

Donc non seulement nos comptes sont sains, non seulement nous ne sommes pas en cessation de paiement mais en plus nous avons la trésorerie nécessaire ».

Monsieur le Maire donne la parole à M. RENOUD-GRAPPIN :

« Vous dites à M. FORAY qu'il a des termes un peu fort moi, j'ai envie de vous dire que vous avez un très grand talent oratoire. Vous nous annoncez que le budget de fonctionnement est en suréquilibre alors qu'en réalité ce suréquilibre masque un déséquilibre puisqu'il y a un virement de 531 000 € pour équilibrer la section d'investissement et que le solde restant en fonctionnement est autour de 50 000 €. On arrive à un total de 600 000 € alors qu'on a une annuité d'emprunt de 1 120 000 € à rembourser en capital.

Pour moi, il y a un principe tangible de gestion qui est que l'excédent global doit couvrir l'annuité en capital à rembourser. C'est la première année qu'on n'est pas dans cette situation.

D'ailleurs pour équilibrer le budget d'investissement, il est inscrit 1 050 000 de ventes d'actifs. On n'est pas sûr que les ventes se réaliseront cette année compte tenu de la situation du marché.

Ces ventes d'actifs, je ne suis pas certain qu'elles ne seront pas reprises l'année prochaine. Donc l'année 2017 est difficile, l'année 2018 risque de s'annoncer assez difficile aussi.

Pour revenir en arrière vous nous avez lors de l'exposé du budget de fonctionnement annoncé des modifications de chiffres d'environ 500 000 en moins sur un chapitre. Il faut noter que dans les rapports que vous nous aviez envoyé le compte impôts et taxes était en hausse de 11,40%. Est ce qu'on a un système de compensation ? J'ai été surpris de voir que la recette des impôts et taxes grimpeait de 11,40 % sans modification des taux. J'imagine que c'est par le phénomène de compensation.

Peut-on compter pour l'avenir sur le départ de certaines nouvelles dépenses sur la nouvelle communauté de communes ? »

M. QUIBLIER-SARBACH répond :

« Concernant les ventes, effectivement, nous avons inscrit les trois opérations et nous en avons une quatrième qui est en cours de réalisation. Mais pour l'instant, elle fait encore partie d'une procédure judiciaire. Il s'agit de la vente des terrains « Bissieux ».

Nous avons aussi des sommes importantes au niveau des dépenses notamment à cause du procès en cours avec « Citelum » mais on a également un espoir très important.

Sur ce dossier, j'émet un droit de réserve M. RENOUD-GRAPPIN. Mais il est vrai que votre contrat « Citelum » nous a fait perdre 300 000€ par an.

Vous mélangez entre le fonctionnement et l'investissement. Je vous rappelle que pour le budget 2018, pour connaître le besoin qui permettra d'avoir un équilibre entre les dépenses et les recettes d'investissement, il faudra également connaître l'affectation des résultats de 2017.

Il faut prendre en compte non seulement ce qui a augmenté mais également ce qui a fortement diminué (DGF : 400 000€). Vous savez que les dépenses de fonctionnement indiquées dans ce budget sont toujours supérieures aux dépenses réelles.

Vous avez dit et c'est exact qu'il faut au moins qu'on dispose d'une annuité de remboursement du capital et c'est le cas. Le budget tel qu'il vous est présenté compte tenu des charges exceptionnelles vous laisse apparaître qu'ils n'y sont pas mais nous les aurons l'année prochaine. Je ne m'inquiète pas de ce côté-là ».

M. RENOUD-GRAPPIN :

« Ce budget n'est pas ambitieux et il n'y a pas de nouveaux investissements. Depuis deux ou trois ans, les dépenses de fonctionnement sont majorées faiblement ».

Monsieur le Maire :

« Vous dites que pour ce budget 2017, nous ne sommes pas ambitieux ou qu'on a peu de grain à moudre. Au dernier conseil municipal, lors du débat d'orientation budgétaire vous nous disiez l'inverse. Pour l'instant les grosses opérations d'investissement ont été réalisées et on continue à investir, à développer Châtillon. Il est certain que l'on ne va pas faire de patinoire. Pour l'instant, il y a beaucoup à faire, beaucoup d'entretien, beaucoup de travaux qui avaient été délaissés depuis de nombreuses années.

Sur le dossier Citelum, il y a une procédure. Un premier jugement a été rendu et je pense que Citelum fera appel.

Pour l'instant on attend. On devrait pouvoir fonctionner correctement et arrêter de payer Citelum (300 000€) par an et percevoir un retour sur des travaux qui n'ont quand même pas été effectués ».

M. QUIBLIER-SARBACH :

« Je vais vous répondre que Châtillon est une commune assez exceptionnelle qui bénéficie d'infrastructures que n'ont pas des communes plus importantes (bâtiments techniques, médiathèque, cinéma, centre nautique...).

Actuellement nous poursuivons nos investissements, nous nous désendettions.

Vous avez dit que nos restes à réaliser étaient bien supérieurs au montant de nos investissements. Je vous ai lu les chiffres, les restes à réaliser s'élèvent à 1 169 000 € et les opérations d'investissements à 1 149 000 €».

M. FORAY demande de procéder au vote en deux fois. En premier le budget pour l'investissement puis le budget pour le fonctionnement.

M. Le Maire répond que cela n'est pas possible et propose de procéder au vote du budget 2017.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Approuve par 22 voix et 5 abstentions (M.FORAY- Mme BERRY - Mme JOYOT – M.RENOUD-GRAPPIN – Mme MEGARD) le budget primitif 2017 du budget général.

Budgets annexes : Eau

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH qui rappelle que le budget de l'exercice 2017 a été élaboré avec :

- 1) la reprise des résultats de l'exercice 2016, suite au vote du Compte Administratif 2016, à savoir :
 - a) un excédent de fonctionnement de 622 850,78 €, inscrit au compte 002 pour un montant de 392 560,46 € et au compte 1068 pour un montant de 230 290,32.
 - b) un excédent d'investissement de 110 664,02 € inscrit au compte 001.
- 2) le montant des dépenses d'investissement restant à réaliser au 31 décembre 2016 s'élève à 409 254,34 € et à 68 300,00 € pour les recettes restant à réaliser.

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 158 815,31 €. Les recettes d'exploitation s'élèvent à 603 175,77 €, (y compris l'excédent d'exploitation reporté, soit 392 560,46 €).

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, nous inscrivons les sommes suivantes pour les opérations en cours :

- Alarmes relevés compteurs : 18 000,00 €.
- PPI renouvellement canalisations : 125 000,00 €.

Nous inscrivons une nouvelle opération :

- Clôture rigide station démanganisation : 25 000,00 €

M. le Maire propose de procéder au vote du budget eau 2017.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le vote du budget annexe de l'eau 2017

Budgets annexes : Assainissement

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH lequel rappelle que le budget de l'année 2017 a été établi avec :

La reprise des résultats de l'exercice 2016, suite au vote du Compte Administratif 2016, à savoir :

- a) un excédent d'exploitation de 675 340,55 €, inscrit au compte 002 pour un montant de 215 000,70 €, et au compte 1068 pour un montant de 460 339,85 €.
- b) un excédent d'investissement de 215 199,82 € inscrit au compte 001.

Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2017 s'élève à 675 539,67 €.

Le montant du capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 355 938,64 €.

Le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 350 857,99 €.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 585 158,69 €, (y compris l'excédent de fonctionnement reporté, soit 215 000,70 €).

Pour ce qui concerne la section d'investissement, nous inscrivons les sommes suivantes :

- opération 72 : travaux divers : 50 000,00 €
- opération 75 : étude faisabilité STEP : 50 000,00 €
- opération 78 : schéma directeur gestion des eaux pluviales : 5 000,00 €

Nous inscrivons une nouvelle opération en 2017 :

- poste informatique STEP : 8 000,00 €

M. QUIBLIER-SARBACH rappelle à M. FORAY qu'on ne peut pas transférer le budget de l'eau ou le budget de l'assainissement sur le budget général pour combler.

M. RENOUD-GRAPPIN dit que M. FORAY n'est pas né de la dernière pluie et qu'il existe qu'un seul compte de trésorerie.

M. QUIBLIER-SARBACH répond :

« Je suis désolé mais vous êtes en train de faire un amalgame entre la trésorerie et les situations des comptes de la commune. (Pour une entreprise privée on parle de compte d'exploitation ou d'un compte de bilan). Effectivement qu'il n'y a qu'une ligne de trésorerie mais quoi qu'il en soit on abonde à tous les budgets ».

M. le Maire propose de procéder au vote du budget assainissement 2017.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité le vote du budget annexe de l'assainissement 2017

Budget annexe : Camping

Monsieur le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH, lequel rappelle que le budget de l'exercice 2017 a été élaboré avec la reprise des résultats de l'exercice 2016, suite au vote du Compte Administratif 2016, à savoir :

- a) un excédent de fonctionnement de 408,53 € affecté au compte 002.
- b) un excédent d'investissement de 6 455,93 € au compte 001.

Le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 s'élève à 37 252,24 €.

Le montant des dépenses restant à réaliser au 31 décembre 2016 s'élève à 5 968,58 €.

Une somme de 2 500,00 € est rajoutée à l'opération 55 afin de financer les dépenses suivantes :

- solaire camping
- tables, petit matériel
- totem signalétique intérieure

Une subvention de 21 200,00 € émanant du budget général est nécessaire pour équilibrer le budget.

A l'issue de la présentation par M. QUIBLIER-SARBACH, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à M. RENOUD-GRAPPIN :

« Je voudrais simplement dire un mot sur le camping. Nous avons un camping qui a toujours quatre étoiles. Il a quatre étoiles si l'on s'en tient aux normes administratives mais aujourd'hui la norme commerciale a beaucoup évolué. Si on n'envisage pas des investissements et des remises aux normes commerciales pour le rendre plus attractif et plus en conformité avec ce qu'attend la clientèle on risque de voir progressivement nos recettes chuter. Ce camping a été créé par M. SARBACH et il serait tout de même dommage qu'on perde cette attraction pour Châtillon. Il est préférable d'afficher un nombre d'étoiles qui correspond à la réalité ».

M. le Maire répond:

« Cela fait de nombreuses années que Fabienne BAS-DESFARGES ici présente retravaille sur ce camping. Chaque année le budget est en équilibre financier. Le camping doit évoluer et on travaille dessus avec la région Auvergne Rhône-Alpes depuis trois ans.

Pour l'instant la fusion de la communauté de communes fait que nous sommes dans l'attente de savoir s'il y aura prise de compétences ou pas.

Notre camping s'est maintenu même pendant la période où la piscine était fermée. Mme BAS-DESFARGES travaille au quotidien, car il faut savoir qu'elle s'occupe en période hivernale de toutes les réservations et toutes les communications. D'ailleurs je la remercie ».

Mme BAS-DESFARGES rajoute que cette année on arrive dans la phase de révision dans l'attribution des étoiles (tous les 5 ans). Effectivement, elle pense que le camping ne conservera pas ses quatre étoiles mais qu'il aura trois étoiles.

M. le Maire propose de procéder au vote du budget camping 2017.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **Approuve à l'unanimité** le vote du budget annexe du camping 2017

RAPPORT N° 4 : Indemnités de fonctions des élus locaux / Mise à jour des indices

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 17 octobre 2016, le Conseil Municipal à approuvé le versement des indemnités aux élus comme suit.

- Pour M. le Maire : 52.5% de l'indice brut 1015
- Pour chaque adjoint : 21.5 % de l'indice brut 1015
- Pour la conseillère municipale chargée d'une délégation spéciale en matière de tourisme et de défense des labels : 6% de l'indice brut 1015

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 présente une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction de nos élus locaux.

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'indice terminal brut 1015 est remplacé par l'indice brut 1022 et l'indice majoré 821 est remplacé par l'indice majoré 826.

Le rappel des indemnités sera effectué à partir du 01/01/2017.

M. le Maire propose d'approuver la modification de l'indice brut comme suit:

Pour M. le Maire : 52.5% de l'IB maximal

Pour chaque adjoint : 21.5% de l'IB maximal

Pour la conseillère municipale chargée d'une délégation spéciale en matière de tourisme et de défense des labels : 6% de l'IB maximal.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité:

Le versement des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et de la Conseillère municipale déléguée comme suit :

- Pour M. le Maire : 52.5% de l'IB maximal
- Pour chaque adjoint : 21.5% de l'IB maximal
- Pour la conseillère municipale chargée d'une délégation spéciale en matière de tourisme et de défense des labels : 6% de l'IB maximal

RAPPORT N° 5 : Réhabilitation et extension du pôle des petits à la crèche « tom'pouce » /

Approbation des lots

M. le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle que l'appel d'offres a été lancé le 10/03/2017 (annonce dans la presse pour l'ensemble des travaux).

Les prestations ont été divisées en 10 lots par la maîtrise d'œuvre à savoir :

Intitulé du lot	Estimation HT
Lot n°1 : Echafaudage	6 000€
Lot n°2 : Démolition – gros œuvre	18 000 €
Lot n°3 : Ossature et bardage bois	12 000 €
Lot n°4 : Etanchéité - zinguerie	6 500 €
Lot n°5 : Menuiseries extérieures bois - serrurerie	29 700 €
Lot n°6 : Menuiseries bois	14 000 €
Lot n°7 : Isolation – plâtrerie - peinture	37 000 €
Lot n°8 : Plomberie – chauffage - ventilation	7 000 €
Lot n°9 : Electricité – courants forts et courants faibles	14 000 €
Lot n°10 : Sols souples	9 000 €
COU T TRAVAUX HT	153 200 €

Selon le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères de prix avec une pondération de 60 % et de valeur technique avec une pondération de 40 %.

La commission d'appel d'offres a déclaré infructueux les lots 2 et 8, les services ont donc relancé une consultation par voie de marché négocié.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable pour l'attribution des marchés suivants :

Lots	Entreprises pressenties	Montant en € HT	Estimation DCE en € HT
Lot 1 – Echafaudage	EVEREST ECHAFAUDAGE	6 580,50€	6 000 €
Lot 2 – Démolition – gros œuvre	DESSAINTJEAN	20 243,11€	18 000 €
Lot 3 – Ossature et bardage bois	HUMBERT SAS	10 488,74€	12 000 €
Lot 4 – Etanchéité - zinguerie	PRE	6 100,00€	6 500 €
Lot 5 – Menuiseries extérieures bois - serrurerie	LAFFAY	29 178,52€	29 700 €
Lot 6 – Menuiseries bois	LAFFAY	14 408,75€	14 000 €
Lot 7 – Isolation – plâtrerie - peinture	BONGLET	32 132,89€	37 000 €
Lot 8 – Plomberie – chauffage-ventilation	LOISON	8 896,00€	7 000 €
Lot 9 – Electricité – courants forts et courants faibles	BLEU ELECTRIQUE	14 500,00€	14 000 €
Lot 10 – Sols souples	TML	8 125,07€	9 000 €
	TOTAL EUROS HT	150 653.58 €	153 200 €

M. le Maire propose de l'autoriser à signer les marchés pour les différents lots.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'attribution des marchés ci-dessus détaillés
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés

RAPPORT N° 6 : Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public pour le remplacement de la chaudière au restaurant scolaire et l'aménagement et la sécurisation du bureau pour le service des passeports biométriques et les cartes d'identité – Approbation des plans de financement

M. le Maire cède la parole à M. PERREAULT qui rappelle que la loi de finances pour 2017 a reconduit le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL).

Au titre de l'enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissements définies entre l'Etat et les communes, et au vu des critères définis par la loi, la commune de Châtillon-sur-Chalaronne a présenté un dossier pour :

- le remplacement de la chaudière du restaurant scolaire dans le cadre des opérations relevant de la rénovation thermique.
- l'aménagement et la sécurisation du bureau pour les cartes d'identités et les passeports biométriques dans le cadre des opérations de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics.

Ces dossiers répondent ainsi aux opérations d'investissement prévues en 2017.

Les plans de financement sont les suivant pour les dépenses de:

- remplacement de la chaudière pour la somme de 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.
 - Etat – Fonds de soutien à l’investissement local 24 000 € HT
 - Fonds propres 6 000 € HT

- mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics (bureau des cartes d’identité et passeports) pour la somme de 31 050 € HT soit 37 260 € TTC.
 - Etat – Fonds de soutien à l’investissement local 24 840 € HT
 - Fonds propres 6 210 € HT

A l’issue de la présentation par M.PERREAULT, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à Mme MEGARD qui demande ce que représente la mise aux normes.

Monsieur le Maire répond :

« Il s’agit du réaménagement des bureaux passeports et cartes d’identité. Nous sommes victimes du succès de la nouvelle carte d’identité au détriment des autres communes. Tout le mois d’avril est complet pour les rendez-vous à Châtillon. Aujourd’hui nous avons deux personnes sur ce poste et possédons qu’une machine. L’Etat en a distribué 2091 au niveau national, il en propose 500 de plus. Un courrier a été fait au niveau de Châtillon pour essayer d’avoir une deuxième machine. Maintenant il faut sécuriser les lieux ».

M. le Maire propose d’adopter les points suivants :

- Confirmation de la demande au titre de la dotation de soutien à l’investissement public local portant sur un montant de travaux de 30 000 € HT pour le remplacement de la chaudière dans le cadre des opérations relevant de la rénovation thermique.
- Adoption du plan de financement suivant :

Etat – Fonds de soutien à l’investissement local	24 000 € HT	taux 80%
Fonds propres	6 000 € HT	taux 20%

- Confirmation de la demande au titre de la dotation de soutien à l’investissement public local portant sur un montant de travaux de 31 050 € HT pour l’aménagement et la sécurisation du bureau pour les cartes d’identités et les passeports biométriques dans le cadre des opérations de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics.
- Adoption du plan de financement suivant :

Etat – Fonds de soutien à l’investissement local	24 840 € HT	taux 80%
Fonds propres	6 210 € HT	taux 20%

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve à l’unanimité :
- La demande au titre de la dotation de soutien à l’investissement public local portant sur un montant de travaux de 30 000 € HT pour le remplacement de la chaudière dans le cadre des opérations relevant de la rénovation thermique.
- La demande au titre de la dotation de soutien à l’investissement public local portant sur un montant de travaux de 31 050 € HT pour l’aménagement et la sécurisation du bureau pour les cartes d’identités et les passeports biométriques dans le cadre des opérations de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics.

- Adopte les plans de financement suivants :

Remplacement de la chaudière du restaurant scolaire dans le cadre des opérations relevant de la rénovation thermique.

Etat – Fonds de soutien à l’investissement local	24 000 € HT	taux 80%
Fonds propres	6 000 € HT	taux 20%

Aménagement et sécurisation du bureau pour les cartes d’identités et les passeports biométriques dans le cadre des opérations de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics.

Etat – Fonds de soutien à l’investissement local	24 840 € HT	taux 80%
Fonds propres	6 210 € HT	taux 20%

RAPPORT N° 7 : Ajustement de l’encours de la dette du budget principal par le comptable public

M. le Maire cède la parole à M. QUIBLIER-SARBACH, lequel rappelle que la vérification de la concordance entre l’encours de la dette au 31 décembre 2016 retracé par l’état de la dette annexé au compte administratif du budget principal de 2016 (15 779 767,71€) et le cumul des soldes créditeurs des comptes 1641 et 16811 figurant en balance d’entrée du compte de gestion de l’exercice 2016 (15 696 636,38 €) a mis en évidence une différence en moins de 83 131,33 € dans la comptabilité du comptable public.

Le capital restant dû inscrit au compte administratif 2016 étant en concordance avec les contrats d’emprunts en cours conclus entre la Commune et les prêteurs, il convient de solliciter le comptable public, pour que celui-ci ajuste l’état de la dette du compte de gestion (par opération d’ordre non budgétaire) :

- Crédit du compte 1641	64 895,55 €
- Débit du compte 16811	64 895,55 €
- Crédit du compte 1641	18 235,78 €
- Débit du compte 1068	18 235,78 €

Monsieur le Maire donne la parole à M.MARIOTTI :

« Ce sont des écritures d’ordre budgétaire et non budgétaire qui ne donne pas lieu à un encaissement ou à un décaissement. Il y a des ajustements budgétaires entre le tableau d’amortissement des emprunts auprès des différents établissements financiers qui donnent le montant total du capital restant dû par la commune et ce total extra comptable doit être conforté par un total comptable au 1641. Malheureusement cela n’a pas été fait auparavant ».

M. le Maire vous demande de l’autoriser à solliciter le comptable public pour que celui-ci ajuste l’état de la dette comme ci-dessus indiqué.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le comptable public pour que celui-ci ajuste l’état de la dette du compte de gestion comme précisé ci-dessus.

RAPPORT N° 8 : Avenant n°8 au marché d'entretien des espaces verts VAL HORIZON - Approbation

Monsieur le Maire rappelle que le partenariat entre l'association VAL HORIZON et la Commune de Châtillon a débuté depuis de nombreuses années et a fait l'objet d'une délibération en date du 14 septembre 2009 pour la mise en œuvre de l'entretien de l'Arboretum en plus de l'entretien habituel des espaces verts et des immeubles locatifs à caractère social.

Cette convention a été suivie de 7 avenants et il s'agit là d'approuver l'avenant n° 8 à la convention de 2009.

Les modalités principales de cette convention sont les suivantes :

- Pour 2017 la contribution forfaitaire due par la commune s'élève à 9 282 €.
- Le volume des travaux reste inchangé à hauteur de 7000 heures au taux horaire de 10,60€.
- Les travaux concernent l'entretien général de l'Arboretum, l'entretien des espaces verts dans les lotissements ainsi que sur les différents points du territoire communal. Le nombre d'heures (7 000 heures) n'a pas varié depuis 5 ans.

M. le Maire propose donc de bien vouloir approuver l'avenant n° 8 à la convention d'application entre la Commune et l'association VAL HORIZON pour un total de 7 000 heures et de l'autoriser à signer cet avenant.

Il faut signaler également que la Commune se fait rembourser le coût des prestations de VAL HORIZON par les bailleurs sociaux pour ce qui concerne l'entretien des pelouses des bâtiments HLM.

Le conseil Municipal sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'avenant n° 8 à la convention d'application entre la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et VAL HORIZON et autorise M. le Maire à le signer

RAPPORT N° 9 : Acte de gestion du Maire (article 2122-22 du CGCT)

L'attribution du marché pour la création d'un cheminement piétons pour la desserte de l'arboretum a été attribuée à la Société CHAGNEUX Environnement pour un montant de 45 806.63 € HT soit un montant de 54 967.96 € TTC.

RAPPORT N° 10 : Informations du Maire

Elections

Pour le 1^{er} tour des élections présidentielles, un tableau vous a été distribué confirmant les heures de présence pour la tenue des bureaux de votes.

Pôle emploi

Les demandeurs d'emplois étaient au 15 mars au nombre de 286 personnes, avec 142 hommes et 144 femmes. 223 personnes sont indemnisées.

Prochaine réunion de Conseil Municipal

Elle se déroulera le 15 mai 2017 à 18 h 30.

La date du conseil municipal du mois de juin a été modifiée. Il aura lieu le 26 juin.

Monsieur le Maire a reçu une invitation par la fondation du Prince Albert II de Monaco. La ville de Châtillon va recevoir un prix dans le cadre de l'aspect mellifère car Châtillon a été désignée 1^{ère} ville de France avec le label mellifère. Donc, le Prince Albert remettra un prix officiellement le 19 juin.

Lors de la dernière réunion de commission du CCAS, la signature de la convention HAISSOR a été évoquée. Cette convention a été passée avec Logidia, le centre social « La Passerelle », l'ADMR et la Commune. C'est donc le Maire qui a signé pour la Commune.

Monsieur le Maire rappelle la commémoration du 8 mai. Rendez-vous à 11h devant l'hôtel de ville. Le même jour a lieu le semi-marathon.

RAPPORT N° 11 : informations des adjoints

M. JACQUARD

- Le jeudi 13 avril à 20 heures 30 : concert Men in groove à l'Etoile organisé par l'OMC.
- Le samedi 15 avril : chasse aux œufs à Aquadombes jusqu'à 21 heures.
- Le jeudi 20 avril à 19 heures 30 opéra Le Barbier de Séville dans le cadre des diffusions avec l'Opéra de Paris organisé avec le Cinéma et l'OMC.
- Pendant les vacances de Pâques, il y aura des animations au Musée pour les enfants les 18, 19, 20, 26 et 27 avril.
- Le dimanche 30 avril : concert lecture de Michael LONSDALE et Marie-Christine BARRAULT à 16 heures 30 à l'église.
- Le dimanche 30 avril : les Puces couturières à l'espace Bel Air.
- Le samedi 6 mai : chorale de Vonnas dans l'église Saint André.
- Le dimanche 7 mai : farfouille du sou des écoles laïques de Châtillon sous les Halles.
- Le samedi 13 mai : soirée des collégiens organisée par la Passerelle à l'espace Bel Air à 20 heures.
- Nos amis allemands ont fait plusieurs cadeaux aux différentes écoles :
 - A l'école maternelle Commerson une petite maison de jeux avec différentes activités.
 - A l'école élémentaire Commerson un panier de basket réglable avec une table d'extérieur
 - Au collège Saint Charles des dictionnaires franco-allemand pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} étudiant cette langue.

Mme BAS-DEFARGES

- La saison au niveau du rucher pédagogique commence cette semaine à raison de quatre visites par semaine (quatre journées complètes) jusqu'au mois de juillet.
- Le camping ouvre ses portes samedi 15 avril.

Mme LEVERT

- Le 20 avril : bal de printemps de l'Age d'Or à 14 heures à l'espace Bel Air.
- Le 27 avril : Repas de printemps de l'Age d'Or toujours à l'espace Bel Air.

M. PERREAULT

- Les travaux d'aménagement du chemin de l'Arboretum vont commencer en fin de semaine.
- Office du Tourisme : démolition cette semaine.

M. MONTRADE

- Le mardi 25 avril : Loto géant du Rugby Trévoux Châtillon à l'espace Bel Air.
- Le dimanche 7 mai : courses hippiques à l'hippodrome.
- Le lundi 8 mai : semi marathon

M. le Maire :

- Remercie le comité de la foire qui a cette année, avec une météo exceptionnelle, très bien fonctionné. Il remercie également les commerçants qui se sont joint au comité de la foire pour faire des actions communes. Ce qui a été fortement apprécié des visiteurs.
- Il y a eu le championnat régional de l'UNSS mercredi dernier. C'était un triathlon avec une participation de 400 lycéens autour du plan d'eau. Châtillon est arrivé 5^{ème} avec le lycée Charpak sur 11 lycées participants. Les élèves de 3^{ème} du collège Eugène Dubois participaient également.

M. JACQUARD précise que les organisateurs ont souligné le travail fait par les agents techniques de la commune. Ils étaient fort réjouis de tout cela.

Monsieur le Maire clôt la séance et remercie Monsieur MARIOTTI ainsi que les participants à savoir le public, les membres du Conseil Municipal, la presse en la personne de M. Dominique DUBREUIL pour le progrès ainsi que Mme Annie MONNIER pour la voix de l'Ain, les agents des services municipaux à savoir Mme Chrystel BUIRET de la Police municipale, Mme Fabienne FLORIT Chargée de la Communication, Mme Marylise LENOUEVEL Chargée de Cabinet, Mme Marlène DOIDY, Directrice Générale des Services Adjointe et Mme Patricia ROBILLARD Directrice Générale des Services.

Pour extrait certifié conforme,

M. le Maire

Patrick MATHIAS